



Audience SIE : les agents des SIE ont mis la DRFIP devant ses responsabilités

Hier soir, 120 collègues sont venus des quatre coins du département (de Marseille bien sûr, mais aussi d'Aix, de La Ciotat, Marignane, Martigues, Istres, et des délégués d'Arles et même Tarascon), malgré l'heure plus que tardive de l'audience (16 heures), pour appuyer les organisations syndicales dans l'audience SIE avec Mme Reisman; la directrice régionale.

Cela fait des mois que les collègues sont confrontés aux conséquences désastreuses de la double peine infligée par la DRFIP aux agents des SIE : les transferts de charges (CFE et ce qui va avec, tel que les rapprochements des locaux, le mandatement des remboursements de crédits de TVA) + les suppressions de postes (19 au 1/09/2011 pour 18 SIE).

Aussi, hier soir, en réalité c'est l'ensemble des agents des SIE, avec bien souvent l'appui des chefs de service, qui a tiré la sonnette d'alarme et interpellé la Direction. En attestent les 324 signatures (un record pour les agents d'une seule structure) recueillies sur la pétition intersyndicale remise à la Direction Locale.

C'est pourquoi ce qui a été frappant dans cette audience, c'est l'avis unanime des 120 agents qui y ont participé.

- ◆ **Avis unanime pour dire : oui, les SIE des Bouches du Rhône sont soumis à une double peine et demander que les transferts de charges soient compensés en emplois.**
- ◆ **Avis unanime pour dire : oui, la Direction ne fait rien pour aider les agents à faire face aux surcharges de travail (zéro aide technique).**
- ◆ **Avis unanime pour dénoncer le paradoxe insupportable qui voit la direction s'activer par contre pour mettre une pression de plus en plus forte, au jour le jour, en multipliant les contrôles sur le travail (audits, contrôles internes et autres procédures).**

Face à cette unanimité, la direction a nié les faits en disant que les SIE des Bouches du Rhône n'avaient pas connu un sort particulier alors que nous avons différents exemples qui montrent que des directions des départements environnantes ont au contraire accompagné le transfert de charges.

Et puis surtout les allégations de la DRFIP se sont fracassées sur la réalité des chiffres lorsqu'un collègue a fait état des statistiques de son SIE (2/15/16) faisant apparaître que le contentieux a été multiplié par trois depuis le transfert de la CFE.

Quant aux affirmations de la Direction selon lesquelles il appartient aux agents d'aller sur le site pour avoir accès à l'aide technique, elle montre à quel degré d'ignorance des conditions concrètes de travail des agents en sont rendus certains directeurs.

La DRFIP a eu bien du mal devant l'avalanche de témoignages précis sur les conséquences des surcharges de travail, elle a été mise dans l'embarras devant le constat précis dressé par les collègues. A plusieurs reprises s'est imposé le sentiment que seuls les agents savaient de quoi ils parlaient. La seule note positive a été l'engagement pris par Mme Reisman de se pencher concrètement sur l'aide à apporter aux collègues concernant les notes de 80 pages diffusées dans les SIE. Mais, c'était surtout un moyen de parler d'autre chose que du transfert de charges.

Comme dans toutes les situations où les choses sont sérieuses, les agents ont eu la maturité de ramener les «discussions» sur le terrain central : celui du transfert de charges non compensé.

Et sur cette question décisive, l'embarras manifeste de la DRFIP ne l'a pas empêché :

- 1° de refuser de prendre l'engagement minimal qu'il n'y aurait pas de suppression de poste dans les SIE au titre de 2012
- 2° de sous entendre que les SIE seraient une nouvelle fois mis à contribution.

Il faut être clair.

Maintenant que les points ont été mis sur les I par les agents, il appartient à la DRFIP de prendre enfin la mesure de la situation et d'en tirer les conséquences au niveau de l'emploi en décidant qu'il n'y ait aucune suppression de poste au titre de 2012 dans les SIE et d'accompagner en emplois les transferts de charges.

Il lui appartient également de prendre toutes les dispositions réelles et concrètes pour aider les agents à remplir leurs missions dans des conditions de travail apaisées.

Si la DRFIP ne prend pas le recul nécessaire et n'en vient pas à ces conclusions de bon sens, alors les organisations syndicales porteront la question de la façon dont les SIE sont traités dans ce département devant la Direction Générale par l'intermédiaire du Délégué du Directeur Général.

C'est par ces mots que la parité syndicale a clos ses interventions lors de l'audience.

C'est ce que nous allons faire si rien ne bouge concernant les demandes élémentaires formulées.

Dans huit jours les organisations syndicales se réuniront pour faire un nouveau point.

